

## Séance du 3 juillet 2018

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. PÉRAULT S  
M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du sept juin deux mil dix-huit. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### I - FINANCES COMMUNALES

#### 1) Attribution des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation énergétique du groupe scolaire et de la construction de la chaufferie bois

La Commission de Consultation des Offres propose le classement des entreprises selon le tableau suivant :

| DÉSIGNATION                                             | ENTREPRISES             | OFFRE                |                         |                                   |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------------------|
|                                                         |                         | Base<br>Montant € HT | Options<br>Montant € HT | Base +<br>Options<br>Montant € HT |
| Lot 1- Désamiantage -<br>déplombage                     | FP Environnement        | 8 500,00             | 0,00                    | 8 500,00                          |
| Lot 2 - Démolition - gros œuvre                         | SARL MESTIVIER          | 92 421,19            | 1 246,53                | 93 667,72                         |
| Lot 3 - Charpente couverture                            | Sarl Guillaume<br>DUVAL | 44 844,19            | 0,00                    | 44 844,19                         |
| Lot 4 - Isolation extérieure                            | VIF FAÇADES             | 73 561,70            | 10 385,41               | 83 947,11                         |
| Lot 5 - Métallurgie - serrurerie                        | GSA5                    | 12 000,00            | -3 800,00               | 8 200,00                          |
| Lot 6 - Menuiserie extérieure<br>bois/alu et menuiserie | Menuiserie<br>DUBOIS    | 54 819,07            | 2 496,00                | 57 315,07                         |
| Lot 7 - Plâtrerie                                       | TOLGA                   | 22 105,98            | 1 033,41                | 23 139,39                         |
| Lot 8 - Peinture                                        | Ets ROBIN<br>GADIN      | 8 148,31             | 0,00                    | 8 148,31                          |
| Lot 9 - Électricité                                     | SAINT ELOI<br>FOUGERE   | 6 811,94             | 577,89                  | 7 389,83                          |
| Lot 10 - Chauffage ventilation                          | BRUNET                  | 149 274,00           | 1 068,00                | 150 342,00                        |
| <b>TOTAL</b>                                            |                         | <b>472 486,38</b>    | <b>13 007,24</b>        | <b>485 493,62</b>                 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les propositions de la Commission de Consultation des Offres telles que ci-dessus définies, pour un montant total de 485 493,62 € HT soit 582 592,34 € TTC et **ATTRIBUE** les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus.

#### 2) Souscription d'un emprunt pour le financement de la réhabilitation énergétique du groupe scolaire et de la chaufferie bois

*Considérant que les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire et la construction de la chaufferie bois ont été attribués,*

*Considérant la nécessité d'avoir recours à un emprunt pour finaliser le projet,*

*Monsieur le Maire expose que deux établissements bancaires ont été sollicités.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de retenir l'offre du CRCA Touraine Poitou, pour un prêt d'un montant de 100 000,00 € d'une durée de 15 ans, au taux de 1,46%.*

#### 3) Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la CRCA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de souscrire, en attente de certaines subventions et du versement du Fonds de Compensation TVA (FCTVA), une ligne de trésorerie permettant d'avoir suffisamment de liquidités pour mandater les factures de fonctionnement et d'investissement.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** de retenir l'offre du CRCA Touraine Poitou, pour une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000,00 € au taux de 0,63%.*

#### **4) Acceptation du devis pour l'acquisition de la pompe à chaleur pour le bar-restaurant**

Considérant la modification de l'emplacement de la pompe à chaleur,

Considérant que cette modification engendre une augmentation du prix initial de l'installation de 940,00 € HT soit un montant de 1 128,00 € TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le nouveau devis de la société B MAURICE pour l'acquisition et l'installation de la pompe à chaleur du bar-restaurant, pour un montant total de 15 241,40 € HT soit 18 289,68 € TTC.

## **II - ENVIRONNEMENT**

### **• Avis sur le projet d'extension avec augmentation d'effectif de l'élevage porcin du GAEC des 2 Val**

Considérant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnement unique présentée par le GAEC des 2 Val en vue de l'extension avec augmentation d'effectif de son élevage porcin, situé au lieudit « l'Angevinière » sur les territoires des communes de DRACHÉ et SEPMES, pour atteindre 5 571 animaux-équivalents,

Considérant que le projet permet de développer l'activité de l'exploitation, de conforter l'emploi de six personnes à temps plein, d'améliorer la gestion sanitaire de l'élevage tout en assurant le bien-être des animaux et de meilleures conditions de travail pour les exploitants et salariés,

Considérant que la commune est concernée par le plan d'épandage, et que tout sera mis en œuvre pour réduire au maximum les nuisances olfactives à l'épandage,

Monsieur le Maire présente la demande et invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet. Il demande à Mme Nadine RAGUIN, concernée par le projet, de quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 11 voix pour, 1 abstention (CHOUARD MA.) et 1 voix contre (BARDON D.), **DONNE un avis FAVORABLE.**

## **III - INTERCOMMUNALITÉ**

### **• Adhésion au service mutualisé de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine (LST) dans le cadre du RGPD**

Le Maire fait part de la proposition de la communauté de communes pour la création d'un service commun entre la communauté de communes et les communes qui le souhaitent pour assurer la nouvelle mission concernant le règlement général de protection des données (RGPD) obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 25 mai 2018.

Ce service commun prendrait la forme du recrutement d'un agent dédié à la mission, avec un partage des frais selon une grille tarifaire établie à partir d'une estimation des jours de travail et en fonction de la taille des communes (INSEE - population municipale) et par le biais d'une convention de création de ce service commun. Le coût annuel pour les communes entre 500 et 999 habitants est estimé à 420,00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la création d'un service commun RGPD tel que présenté

## **IV- AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **• Adhésion d'un nouveau membre « Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre » pour le transfert de compétences « Éclairage public » au SIEIL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** l'adhésion de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre au SIEIL pour la compétence « éclairage public » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **V- URBANISME**

### **• Droit de préemption simple pour la parcelle cadastrée C N°967 sise 6, allée des Noisetiers**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C N°967, sise 6, allée des Noisetiers, située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme communal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VOIRIE**

#### **1) Caniveau sur la route de la Mairie**

Monsieur le Maire informe les élus que le caniveau de la rue de la Mairie doit être repris.

Cette réparation, n'étant pas une malfaçon, ne peut être prise en charge par la société EIFFAGE. Plusieurs devis seront demandés. Monsieur Loïc COUQUILLOU souligne que la réparation de la tranchée, rue du 8 Mai 1945, devant la propriété de M et Mme GUIHARD, doit être également reprise.

#### **2) Programme de travaux de voirie 2018**

Monsieur François-Xavier BRION, délégué à la voirie, signale aux élus que le marché de voirie a été signé le lundi 25 juin 2018. Les travaux seront réalisés par la société EIFFAGE, sous-traitant de la société VERNAT TP,

attributaire du marché. Les travaux débuteront à partir de la seconde quinzaine de juillet 2018 pour les travaux de reprofilage et enrobés puis à partir de septembre 2018, la réalisation des enduits bicouche.

### **3) Travaux de voirie supplémentaires**

Monsieur François-Xavier BRION, délégué à la voirie, informe les élus que la commission « voirie » s'est réunie le mercredi 13 juin 2018 pour étudier et envisager les travaux qui avaient été mis en attente : le remplacement de buses dans les lieudits Tantan et les Fouquets et la pose de bordures basses de trottoirs devant les terrains constructibles, route du Breuil. Compte tenu du montant estimatif, Monsieur le Maire propose de hiérarchiser les priorités, en optant pour la réalisation des travaux situés route du Breuil.

## **URBANISME**

Monsieur le Maire souligne aux élus que le cabinet AGEA a effectué le bornage des quatre lots sur la parcelle ZN N°88. Les quatre parcelles auront respectivement une superficie de 602 m<sup>2</sup>, 630 m<sup>2</sup>, 668 m<sup>2</sup> et 713 m<sup>2</sup>.

## **DÉFENSE INCENDIE**

### **• Poteau incendie**

Après rencontre avec SOGEA, Monsieur le Maire informe les élus qu'une borne incendie sera installée, courant juillet, au lieudit Meslay-Le Pain.

## **RPI Esves & Manse**

### **• Bilan du Conseil d'École**

#### **1) Répartition des classes et des effectifs**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, les 131 élèves (avec les TPS) seront répartis sur les 6 classes du RPI Esves & Manse.

Le retour à la semaine de 4 jours entraîne une réorganisation du temps scolaire à compter de la prochaine rentrée :

| Écoles | Garderie    | Enseignement | Pause méridienne | Enseignement  | Garderie                       |             |
|--------|-------------|--------------|------------------|---------------|--------------------------------|-------------|
| SEPMES | 7h00 à 8h40 | 8h50 à 12h00 | 12h00 à 13h30    | 13h30 à 16h20 | 16h20 à 18h30                  |             |
| MARCÉ  |             | 8h50 à 12h00 | 12h00 à 13h30    | 13h30 à 16h20 |                                |             |
| DRACHÉ | 7h00 à 8h30 | 8h40 à 12h00 | 12h00 à 13h30    | 13h30-16h10   | 16h10-16h39<br>temps surveillé | 16h39-19h00 |

Les horaires de bus changeront également de la façon suivante :

Matin : Départ de MARCÉ et SEPMES à 8h20 et arrivée à DRACHÉ à 8h30

Départ de DRACHÉ et arrivée à SEPMES et MARCÉ à 8h40

APM : Départ à 16h30 de MARCÉ et SEPMES et arrivée à DRACHÉ à 16h39

Départ de DRACHÉ à 16h39 et arrivée à SEPMES et MARCÉ à 16h48.

Monsieur le Maire précise que le temps surveillé après les horaires de l'école à DRACHÉ sera gratuit de 16h10 à 16h39.

Aussi, Monsieur le Maire informe les élus que les communes du RPI Esves & Manse et la communauté de communes Loches Sud Touraine ont acté la mise en place d'un accueil au centre de loisirs de DESCARTES.

## **ENVIRONNEMENT**

### **1) Concours des Maisons Fleuries**

Pour le concours communal, deux candidats ont été choisis : Mme Emilienne ROSSIGNOL domiciliée ruelle des Jonquilles et M MME MAGNIN domiciliés Les Nauzerolles. La commission communale effectuera sa visite le mardi 10 juillet 2018.

### **2) Travaux connexes liés à la LGV SEA**

Monsieur le Maire informe les élus que la société SVJ Paysages est venue mardi 2 juillet 2018 installer le mobilier (table pique-nique, poubelle, panneau informatif et barrière) à la Pierre Percée.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Célébration de la Fête Nationale**

Monsieur le Maire rappelle que le Comité des Fêtes a besoin d'aide pour l'organisation du repas champêtre qui aura lieu au Parc Désiré Charpentier le samedi 14 juillet 2018 et invite tous les conseillers à se porter volontaires. La municipalité offrira l'apéritif d'honneur traditionnel avec sa « framboisine ».

### **2) Sainte Barbe**

Monsieur le Maire informe que la Sainte Barbe, organisée par les pompiers de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES, aura lieu, cette année, à DRACHÉ, le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **• Secrétariat**

Pendant les congés de la secrétaire, Madame Florence FRÉMONT tiendra une permanence les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00, du 9 au 28 juillet 2018.

## **PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

La réunion de **la prochaine réunion de conseil municipal** aura lieu le **jeudi 6 septembre** 2018 à 20h00.

La séance est levée à 20h15.